

PERIODE DE LA CAMPAGNE DE SURVEILLANCE

du 15 avril 2007 au 3 mai 2007

PLAN DE SITUATION



LM : Laboratoire Mobile - Sur la RN2, à la Pointe du Tremblet, à Saint Philippe.

OBJECTIF DE LA SURVEILLANCE

Surveillance de l'impact atmosphérique des émissions du volcan lors de l'éruption du Piton de la Fournaise en avril 2007 (du 02/04/07 au 01/05/07)

RESULTATS

OQ : Objectif de Qualité défini dans le décret n°2002-213 du 15 février 2002 (voir document D GA 23 C)

VL : Valeur Limite de protection des écosystèmes définie dans le décret n°2002-213 du 15 février 2002 (voir document D GA 23 C)

SIR : Seuil d'Information et de Recommandation défini dans le décret n°2002-213 du 15 février 2002 (voir document D GA 23 C)

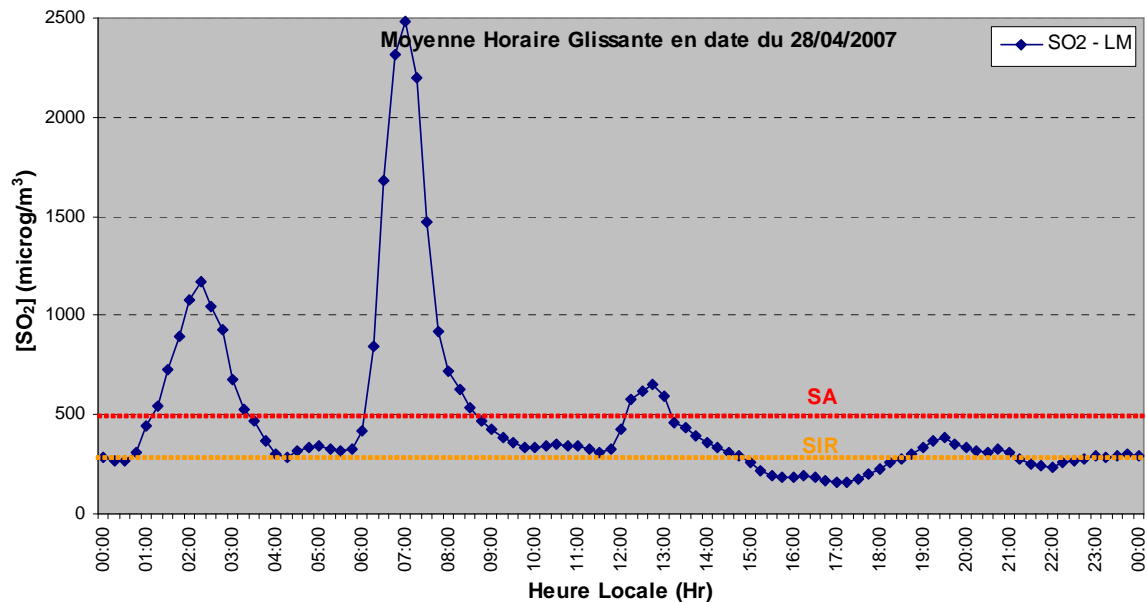
SA : Seuil d'Alerte défini dans le décret n°2002-213 du 15 février 2002 (voir document D GA 23 C)

Dioxyde de soufre

SO₂
en µg/m³

	Relevé	OQ	VL	SIR	SA
Moyenne sur la durée de la campagne	88	50 µg/m ³	20 µg/m ³		
Moyenne horaire maximale	2486			300 µg/m ³	*500 µg/m ³
Nombre de moyennes horaires dépassant les 350 µg/m ³	32		24		
Nombre de moyennes journalières dépassant les 125 µg/m ³	5		3		

* Seuil d'alerte : 500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives



Monoxyde de carbone

CO
en mg/m³

	Relevé	OQ	VL	SIR	SA
Moyenne glissante sur 8 heures maximale	2,1	-	10 mg/m ³	-	-

Particules fines en suspension

PM10
en µg/m³

	Relevé	OQ	VL	SIR	SA
Moyenne sur la durée de la campagne	45	30 µg/m ³	40 µg/m ³	-	-
Nombre de moyennes journalières dépassant les 50 µg/m ³	7		35	-	-

COMMENTAIRE

Du 15 avril 2007 au 3 mai 2007, l'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) a mené une campagne de surveillance, à la Pointe du Tremblet, situé sur la commune de Saint Philippe. A l'aide des analyseurs automatiques installés dans le laboratoire mobile, les concentrations de 3 polluants ont été relevées.

Durant cette campagne de mesures, il y a eu 18 dépassements du seuil d'information et de recommandation et 3 dépassements du seuil d'alerte, pour le dioxyde de soufre.

Au vu de 21 jours de mesures, il apparaît, pour le dioxyde de soufre, que les valeurs limites annuelles définie dans le décret n°2002-213 sont dépassées, puisque le nombre de moyennes horaires $\geq 350 \mu\text{g}/\text{m}^3$ est de 32 heures et que le nombre de moyennes journalières $\geq 125 \mu\text{g}/\text{m}^3$ est de 5 jours.

De même, l'objectif de qualité défini dans le décret n°2002-213 risque d'être dépassé, puisque la moyenne sur la durée de la campagne est de $88 \mu\text{g}/\text{m}^3$, ceci en extrapolant sur une année civile, et en supposant d'autres éruptions.

Concernant les fines particules en suspension dans l'air, la valeur limite annuelle ainsi que l'objectif de qualité risquent d'être dépassés. Ceci en extrapolant sur une année civile, et en supposant d'autres éruptions. En effet, la moyenne sur la campagne est de $47 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (alors que l'objectif de qualité est de $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle et la valeur limite annuelle est de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$). Néanmoins, ceci n'est qu'une estimation et suppose que l'éruption dure sur l'ensemble de l'année. Une surveillance en continue sur une année est tout de même nécessaire pour confirmer cette hypothèse.

DIFFUSION

⇒ *Tout public*

MISE A JOUR

INDICE	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION	PAGE(S) MODIFIEES
A	30 août 2007	Création du document	Aucune

	REDIGE PAR	REVU PAR
NOM	Chatrapatty BHUGWANT	Bruno SIEJA
FONCTION	Ingénieur d'Etudes	Directeur
VISA	